



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 19054

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le rythme scolaire et la répartition des heures de cours au sein des lycées. Selon plusieurs études, les parents d'élèves et les élèves semblent considérer que le nombre d'heures de cours effectuées est trop important. Il lui demande donc si des mesures sont envisagées afin d'alléger et d'étaler différemment les heures de cours dans les lycées lors de l'année scolaire.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réflexion engagée actuellement par le ministre de l'éducation nationale sur l'organisation des enseignements en lycée, la question de la répartition des heures de cours et plus généralement, de la charge de travail des lycéens revêt une importance particulière. Les comparaisons internationales, effectuées notamment dans le cadre d'enquêtes menées par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), laissent apparaître que la France se situe dans le peloton de tête des pays où les horaires de cours sont les plus lourds : ainsi le nombre moyen d'heures d'instruction prévues s'élève à 1147 heures annuelles pour le lycéen français contre 966 heures annuelles dans les autres pays de l'Union européenne. L'adaptation de la charge de travail du lycéen passe globalement par une meilleure répartition des horaires tout au long de l'année scolaire. Ainsi, la passation des examens dans les établissements scolaires aboutit à une amputation conséquente de l'horaire des lycéens, les cours se terminant bien souvent de ce fait, à la fin du mois de mai. C'est pourquoi, le ministre a fixé comme une de ses priorités de l'année 2008 la reconquête du mois de juin, bien souvent amputé par la passation précoce des examens dans les établissements. D'une part, le calendrier du baccalauréat de la session 2008 a été aménagé de manière à retarder d'une semaine le début de passation des épreuves : la date initiale de ces dernières a été fixée au lundi 16 juin 2008 au lieu du lundi 11 juin en 2007. D'autre part, une expérimentation a été engagée en 2007-2008 dans 5 académies pilotes (Rouen, Amiens, Dijon, Besançon, Aix-Marseille) permettant d'organiser différemment les épreuves du baccalauréat et maintenir le déroulement des cours durant la période de l'examen. À l'issue du bilan qui aura été dressé de cette expérimentation, une généralisation sera envisagée pour toutes les académies à la session 2009.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19054

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2208

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7187